



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 31 OCTOBRE 2013

### 2013-33 MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

L'an deux mille treize, le jeudi 31 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 25 octobre 2013, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16  
Votants : 16

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay,  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

**Suppléants présents:**

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral Pornic

**Excusés:**

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul LOYER

**Délibération affichée :** le 4 novembre 2013

**Transmis au contrôle de légalité :**

## **2013-33 MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Les statuts du SYDELA doivent être modifiés afin de prendre en compte les points suivants :

### **Modification du siège social du SYDELA – article 8 des statuts**

Par délibération n°2011-12 du 30 juin 2011, le comité syndical a décidé d'acquérir par la voie de la Vente en l'Etat de Futur Achèvement (V.E.F.A.), un bâtiment situé à l'adresse suivante :

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc du Bois Cesbron  
CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01

A l'issue des travaux d'édification de ces locaux et d'aménagements intérieurs, les services du Syndicat Départemental ont déménagé à la fin du mois d'août 2013.

Il est maintenant nécessaire d'ajuster les statuts afin d'y faire figurer ce nouveau siège social.

### **Evolution de la composition des membres du Syndicat – annexe 1 des statuts**

La communauté de communes de la région de Machecoul, par délibération en date du 27 mars 2013, a sollicité son adhésion au SYDELA afin de lui déléguer les investissements en éclairage public situés sur le domaine public communautaire.

Le comité syndical a donné un avis favorable à cette demande et souhaite intégrer ce nouveau membre.

### **Rattachement de la commune de Pierric à la communauté de communes du Pays de Redon – annexe 2 des statuts**

La composition des collèges électoraux qui désignent des représentants au comité du SYDELA est calquée sur le périmètre des E.P.C.I. à fiscalité propre. Ces collèges sont régulièrement réunis en cours de mandat et servent de relais pour communiquer sur les actions menées par le SYDELA et faire remonter l'information des communes au Syndicat Départemental.

Dans les statuts issus de la réforme statutaire de 2008, la commune de Pierric est rattachée à la commission électorale du secteur de Derval alors qu'elle adhère à la communauté de communes du Pays de Redon. Par cohérence, il est proposé de modifier ce point.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- De modifier les statuts du SYDELA tels que joints en annexe afin de prendre en compte les 3 évolutions présentées ci-dessus,
- D'autoriser M. le Président à lancer la procédure de modification statutaire auprès des collectivités adhérentes en leur notifiant la présente délibération,
- D'autoriser M. le Président à saisir M. le Préfet à l'issue du délai légal afin de faire modifier les statuts par voie d'arrêté préfectoral.



Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Bernard CLOUET